

RÈGLEMENT DARK TRAIL 2022

L'ORGANISATION

L'épreuve est organisée par l'Association Volodalen Solidaire.

Localisation

Les courses se déroulent à Orgelet dans le Jura. Départs et arrivées ont lieu à la salle polyvalente d'Orgelet.

Plusieurs parkings sont disponibles sur place.

LES ÉPREUVES

Dark Trail comprend 3 courses, organisées le samedi 12 Novembre 2022.

- Dark Trail Small : environ 10 Km et 280 D+ départ à 19H45.
- Dark Trail Médium : environ 21 Km et 750 D+ départ à 19H10.
- Dark Trail Long : environ 30 Km et 1000 D+ départ à 18H45.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et de limiter le nombre de participants en fonction des conditions météo.

PARTICIPATION ET CATÉGORIES D'ÂGE

Les 3 courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités.

Selon les catégories d'âges de la FFA,

Dark Trail Small	16 ans mini
Dark Trail Médium	20 ans mini
Dark Trail Long	20 ans mini

RÈGLEMENT DARK TRAIL 2022

INSCRIPTION

Un certificat médical ou une licence sportive (voir conditions article suivant), sont demandés à l'inscription, ou à la remise du dossard, pour les courses.

Les dossards seront disponibles Samedi 12 Novembre à partir de 15H00, salle polyvalente à Orgelet.

TARIFS INSCRIPTIONS :

- Dark Trail Small : 15 €
- Dark Trail Médium : 20 €
- Dark Trail Long : 25 €

Vous avez la possibilité de vous inscrire :

Par internet à l'adresse : [Inscriptions](#)

Avant le Vendredi 11 Novembre à 21H00.

- Des inscriptions seront possibles sur place le samedi 12 Novembre à partir de 15H00, une majoration de 5 € sera alors appliquée.

Les demandes de changement de course seront étudiées jusqu'au Mercredi 9 Novembre minuit.

DEMANDE D'ANNULATION

Les demandes d'annulation seront traitées uniquement si elles concernent un problème de santé, et le dossier envoyé par mail à : contact@dark-trail.com

Toute demande d'annulation et de remboursement par le participant sera prise en compte uniquement accompagnée d'un justificatif du médecin.

Le remboursement se fera dans la semaine post-trail.

RÈGLEMENT DARK TRAIL 2022

CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCE

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
- Ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- Ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre docu- ment ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Des certificats médicaux en langue étrangère sont traduits en français et sont disponibles en cliquant sur le lien suivant [certificat](#)

RÈGLEMENT DARK TRAIL 2022

Titulaires d'une licence UFOLEP, R2 (avec pratique compétitive), course hors stade.

Attention, les certificats médicaux ne sont valables qu'une seule année.

Ci-joint l'article concernant cette loi :

Article L231-2-1 Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 219 L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de l'article L. 231-2 dans la discipline concernée. A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la discipline.

RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 12 Novembre à partir de 15H00, salle polyvalente d'Orgelet.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations (ravitaillements, douches et vestiaires, etc.)

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

ÉQUIPEMENT IMPÉRATIF

Le jour de la course, chaque participant devra se munir du matériel suivant :

- Téléphone portable
- Sifflet
- Couverture de survie
- Lampe frontale

SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Sur place.

BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de rubalise et flèches avec réfléchissant.

RÈGLEMENT DARK TRAIL 2022

SÉCURITÉ ET SECOURS

Des équipes de la croix-rouge assureront la sécurité.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC via radio ou téléphone.

Un N° d'urgence du PC course est disponible pour tous problèmes. 06 86 71 83 92

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Le responsable sécurité, le directeur de course ou les signaleurs seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Il est demandé aux participants d'utiliser les mains courantes mises en place, le cas échéant.

RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement à l'arrivée.

Un ravitaillement à Plaisia (14ème Km pour le long, 14ème Km pour le Médium, 7ème Km pour le Small).

ABANDONS

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche.

Rapatriement par des voitures balais uniquement depuis les ravitaillements.

RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Un lot souvenir pour les 400 premiers inscrits.

Podium :

3 premiers du scratch, homme et dame, sur les 3 courses.

1 ère/1 er + 50 ans

1 ère/1 er jeune (- de 18 sur small, - de 21 sur médium et long)

RÈGLEMENT DARK TRAIL 2022

DARK FRIDAY

les 14, 21, 28 Octobre et 4, 11 Novembre un jeu concours sera organisé sur les réseaux sociaux. Un lot d'une valeur comprise entre 40 et 50 Euros sera mis en jeu chaque Vendredi. Le tirage au sort aura lieu chaque Dimanche soir vers 20H, sauf pour le 11 Nov ou le tirage se fera le soir même à 22H.

Les lots seront retirés uniquement sur place le jour de la course.(pas d'envoi).

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité civile contractée auprès de SMACL.

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

JURY D'ÉPREUVE

Tout litige sera réglé par les deux responsables de l'épreuve.

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

> Respect de l'environnement

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Veuillez ne pas jeter de déchets hors des zones de ravitaillement, et dégrader volontairement la faune et la flore...

> Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation.

> Assistance aux autres concurrents

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger.

En cas de détresse, alerter ou alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC Secours.

RÈGLEMENT DARK TRAIL 2022

DROITS D'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le voudraient pas, il suffit de nous écrire en indiquant nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ANNULATION D'ÉPREUVE

- En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Des modalités de remboursement seront alors étudiées et communiquées dans les 10 jours.
- Pour les personnes ayant souscrit à la garantie annulation, les sommes versées seront remboursées.
- Par ailleurs, il est précisé qu'aucun remboursement ne sera applicable en cas de modification du parcours ou d'interruption pour des raisons de sécurité (notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques) ou de force majeure, le jour de la course.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir une parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepte sans réserve.